



Utilisation de fourniture sous licence

Par **voilier29**, le **20/10/2010** à **13:34**

Bonjour,

je suis artisan et je confectionne des accessoires textiles. j'ai acheté du tissu mais je viens de m'apercevoir qu'il était sous licence (impression au bord du tissu) et donc prévu pour une utilisation "familiale" et non commerciale. sachant que j'avais prévu de l'utiliser pour confectionner une petite trentaine d'articles , existe -t- il une sorte de seuil de tolérance en dessous duquel la vente de ces articles ne porterait pas à conséquence ?
merci d'avance pour vos conseils

Par **mimi493**, le **20/10/2010** à **22:26**

non il n'existe pas de seuil de tolérance